SAVE II, efficacité énergétique: programme pluriannuel 1998-2002

1997/0371(COD) - 21/05/1999 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission prend en considération 6 des 19 amendements adoptés par le Parlement européen en première lecture. Ces amendements concernent notamment: - la nécessité d'une meilleure utilisation des sources d'énergie; - l'importance de prendre en considération la promotion des technologies durables, renouvelables et exigeant une faible consommation d'énergie; - la diffusion d'informations via les réseaux en direction des groupes cibles ou des consommateurs au moyen de tous les médias envisageables (publications, vidéogrammes, ateliers, conférences, séminaires et banques de données).